

ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE

WT/MIN(96)/ST/38

10 décembre 1996

(96-5163)

CONFERENCE MINISTERIELLE
Singapour, 9-13 décembre 1996

Original: espagnol

BOLIVIE

Déclaration de M. Victor Rico Frontaura
Secrétaire national des relations économiques internationales

Je voudrais tout d'abord remercier et féliciter, au nom de ma délégation, le gouvernement de Singapour pour la qualité de son accueil et l'excellente organisation de cette Conférence ministérielle qui permettent son bon déroulement.

Je souhaiterais également saluer l'efficacité avec laquelle le Directeur général et le Secrétariat de l'OMC ont préparé cette importante réunion.

Face à l'accélération rapide de la mondialisation de la production et de la libéralisation des échanges, la communauté internationale a réagi de façon constructive en décidant de créer l'Organisation mondiale du commerce, complétant ainsi l'architecture du système économique mondial.

La Bolivie considère que la libéralisation économique est essentielle au développement de tous les pays. Elle a été l'un des premiers parmi les pays d'Amérique latine à mettre en oeuvre ces dix dernières années une politique économique fondée sur le libre-échange et l'ouverture. Elle récolte aujourd'hui les fruits des décisions prises il y a plus de dix ans. Elle est également fermement convaincue que les petits pays et les régions les moins développées doivent participer dans des conditions équitables aux flux commerciaux et prendre part aux bénéfices qui en résultent pour ne pas être marginalisés.

La mondialisation doit non seulement promouvoir l'expansion et la diversification des échanges, mais aussi et surtout, permettre d'améliorer le niveau de vie de nos peuples.

C'est pourquoi nous avons soutenu avec force les Accords découlant du Cycle d'Uruguay, et les engagements contractés doivent être pleinement mis en oeuvre dans les délais et selon les modalités établis à Marrakech.

Nous attachons une importance particulière à la libéralisation effective des marchés des produits agricoles et des textiles. En tant que pays producteur et exportateur de ces produits, nous estimons que le moindre signe équivoque pouvant supposer une atteinte aux engagements contractés dans le cadre de l'Accord sur l'agriculture et de l'Accord sur les textiles et les vêtements, marquerait un recul dans l'instauration d'un système commercial multilatéral équitable.

S'agissant des règles et mesures environnementales, nous pensons qu'elles doivent être fondées sur les principes de non-discrimination, de transparence, de crédibilité et de traitement national, qui doivent s'inscrire dans le cadre plus large du partage des responsabilités, notion alliant de plus en plus de suffrages au sein de la communauté internationale.

./.

La Bolivie est sans doute l'un des pays qui a le plus oeuvré ces dernières années en faveur de l'intégration et de la libéralisation des échanges sur le continent américain. Elle a récemment conclu un accord de libre-échange avec le MERCOSUR, devenant ainsi le premier pays de l'Association latino-américaine d'intégration (ALADI), à avoir instauré une zone de libre-échange avec neuf des dix autres membres de l'Association.

C'est avec la même conviction que nous encourageons l'intégration économique et que nous prônons le développement du libre-échange dans le monde. Nous nous élevons donc contre toute interprétation visant à opposer régionalisme et multilatéralisme, car tous deux tendent vers le même objectif et se renforcent mutuellement.

Je tiens à saluer par ailleurs les efforts déployés par les pays en développement pour respecter les engagements contractés dans le cadre du Cycle d'Uruguay, car ces pays ont souvent dû apporter des modifications substantielles à leur structure juridique, économique et sociale. Pour soutenir leurs efforts, il est toutefois nécessaire de développer la coopération et l'assistance technique.

J'aimerais maintenant parler de ce que l'on a appelé les nouvelles questions et aborder en premier lieu celle de l'investissement. Conjointement à d'autres pays de l'Organisation mondiale du commerce, la Bolivie soutient une proposition visant à créer un groupe de travail chargé d'examiner certains aspects qui permettent de donner une vision globale de la complexité et de l'importance de cette question ainsi que de ses liens avec le commerce. Nous participerons activement à toutes les initiatives prises en la matière.

S'agissant des normes du travail, il est à notre avis fondamental que la communauté internationale s'attache de plus en plus à promouvoir les droits du travail et l'établissement de normes minimales de protection des travailleurs. Le droit du travail bolivien est l'un des plus progressistes de la région. Nous pensons néanmoins que l'OMC n'est pas l'organisme approprié pour débattre de ces questions, même si nous reconnaissons l'existence de liens entre les régimes du travail et le commerce et entre ces régimes et d'autres domaines de l'économie.

Je voudrais avant de conclure féliciter le Président pour la façon dont il conduit les débats, ce qui me permet de prédire le succès de cette Conférence.